



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 31/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR LA PERIODE 2020-2025

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers Présents : 16

Nombre de Procuration :

Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16

Vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nestor GOVINDIN

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-31-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu le Code de la construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L 302-1 à L 302-4 et R 302-1 à 302-13;

Vu la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale et de la CACL adoptée en juillet 2015 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n° 11/2017/CACL portant sur « *l'engagement de la procédure d'élaboration du nouveau programme local de l'habitat* » ;

Vu la délibération n° 113/2019/CACL portant « consultation des personnes publiques associées au projet de programme local de l'habitat pour la période 2020-2025 » ;

Vu la délibération n° 170/2019/CACL portant « arrêt du projet de programme local de l'habitat n° 2 pour la période 2020-2025 » ;

Vu l'avis favorable avec réserves de l'Etat en date du 4 février 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale réunie en séance le lundi 17 février 2020 ;

Entendu l'avis favorable du Conseil Territorial de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 28 février 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » le mardi 03 mars 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 31/2020/CACL** relatif à l'adoption du programme local de l'habitat pour la période 2020-2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 31/2020/CACL** relatif à l'adoption du Programme Local de l'Habitat pour la période 2020-2025.

ADOpte le projet du Programme Local de l'Habitat n° 2 pour la période 2020-2025 de la CACL arrêté au 25.11.2019.

TRANSMET le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 aux personnes morales associées (Représentant de l'Etat, communes-membres, etc...).

AUTORISE la Présidente à engager les démarches prévues dans la procédure du code de la construction et de l'habitation : publication, affichage et suivi (bilan annuel, triennal et final).

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 05 mars 2020



POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH